

Définitions des données chiffrées mentionnées dans les documents de la Foire Comtoise

Surface nette : Est considérée comme surface nette occupée par la manifestation la surface payée ou gratuite, couverte, ou à l'air libre, occupée par les exposants et portée au contrat, ainsi que la surface consacrée à des présentations ou animations en relation avec le thème de la manifestation, à l'exclusion des surfaces de circulation, d'entreposage ou de bureau à vocation administrative dont l'accès est réservé au seul personnel des exposants.

Exposants : Est considérée comme exposant la personne remplissant les conditions suivantes :

- **Exposants principal** : personne physique ou morale qui contracte directement avec l'organisateur d'une manifestation commerciale et présente sur son stand ses propres produits ou services par l'intermédiaire de son propre personnel.
- **Coexposant** : personne physique ou morale qui, au sein d'une surface d'exposition dédiée à une pluralité d'exposants, occupe son propre espace sous sa propre enseigne et présente ses propres produits ou services par l'intermédiaire de son propre personnel

Visites : Le nombre de visites, dites « entrées visiteurs », est le nombre total d'admission de visiteurs à une manifestation au cours de ses heures officielles d'ouverture.